

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 06/11/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : DE CARVALHO Albertine à ROQUES Patrick, AUTECHAUD Eric à LINARES François, TOUILE EL HARROUFF Sofia à PATEY Stéphanie.

M. Lucas BOURGADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-110 – ANTENNE DE LA PROTECTION CIVILE À SAINT-JORY

M. BRUGÈRE, rapporteur, rappelle que la Protection Civile est une association régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique et agréée de sécurité civile. Elle a pour objet de mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose afin d'assurer la protection des populations civiles.

Elle regroupe aujourd'hui plus de 32 000 bénévoles répartis dans 500 implantations locales en France. Ces femmes et ces hommes dévoués interviennent sur trois grandes missions : Aider, Secourir et Former. En lien permanent avec le Ministère de l'Intérieur, les Sapeurs-Pompiers et le SAMU, la Protection Civile déploie ses effectifs en complément des services de sécurité civile sur tous les lieux où un besoin est identifié.

La Protection Civile de la Haute-Garonne souhaite renforcer sa présence sur le nord toulousain par la création d'une nouvelle antenne.

Dans ce cadre, et à l'occasion de l'aménagement de l'ancien centre de secours de Saint-Jory en poste de Police municipale, la commune propose de mettre à disposition de la Protection Civile un bureau au sein de ce nouveau bâtiment communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la convention de mise à disposition d'effectifs et de moyens entre l'Association de Protection Civile de Haute-Garonne et la mairie de Saint-Jory ;

AUTORISE le Maire à la signer.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 18 NOV. 2025


Le Maire, Victor DENOUVION




Le secrétaire de séance, Lucas BOURGADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20251112-DELIB2025110-DE
Reçu le 17/11/2025

